

PROVINCE DE QUÉBEC,
Ville de Sainte-Marie,
Le 23 octobre 2023.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marie, tenue le 23 octobre 2023 à 18 h 15, à la salle du conseil de l'édifice de l'hôtel de ville à Sainte-Marie.

Sous la présidence de Gaétan Vachon,

Étaient présents : Luce Lacroix
 Claude Gagnon
 Nicole Boilard
 Marco Côté
 Eddy Faucher
 Steve Rouleau

formant quorum de ce conseil.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Ayant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte.

2023-10-558

VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

En conséquence :

Il est résolu :

QUE le tout est conforme et qu'ils procéderont tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Aucune personne n'assiste à la séance.

CORRESPONDANCES

Aucune correspondance n'est déposée lors de la présente séance.

2023-10-559

ACCEPTATION DES SOUMISSIONS POUR LES TRAVAUX PRÉPARATOIRES DU BOULEVARD TASCHEREAU SUD - INSTALLATION DE NOURRICES

ATTENDU QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation, le Service de l'ingénierie a procédé, en date du 18 octobre 2023, à l'ouverture des soumissions pour les travaux préparatoires du boulevard Taschereau Sud – Installation de nourrices;

ATTENDU QU'une (1) seule soumission a été reçue, soit :

Soumissionnaire	Montant
Les Constructions Edguy inc.	49 874,00 \$

Ce montant exclut toutefois les taxes fédérale et provinciale.

ATTENDU QUE le Service de l'ingénierie recommande d'accepter la soumission de l'entrepreneur *Les Constructions Edguy inc.*, puisqu'elle est conforme au document d'appel d'offres;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère Luce Lacroix,
Appuyé par la conseillère Nicole Boilard,

ET il est résolu :

QU'après vérification des soumissions, la Ville de Sainte-Marie accorde le contrat pour les travaux préparatoires du boulevard Taschereau Sud - Installation de nourrices, à l'entrepreneur *Les Constructions Edguy inc.*, et ce, pour un montant de 49 874,00 \$, taxes en sus.

QUE cette somme soit financée à même la réserve « Purification de l'eau potable ».

Certificat de crédits du trésorier numéro 322.

Adoptée à l'unanimité.

2023-10-560

EMBAUCHE DE QUATRE (4) POMPIERS RÉSERVISTES À TEMPS PARTIEL

ATTENDU QUE, conformément à la loi, la Ville de Sainte-Marie doit procéder par résolution pour l'embauche de personnel;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie désire procéder à l'embauche de quatre (4) nouveaux pompiers réservistes au Service de sécurité incendie;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Marco Côté,
Appuyé par le conseiller Claude Gagnon,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie procède à l'embauche de *Jessy Gosselin, Jonathan Giguère, Jason Turmel et Jean-Sébastien Mifsud* à titre de pompiers réservistes à temps partiel.

QUE ces embauches soient effectives à compter du 1^{er} novembre 2023.

QUE la rémunération de ces pompiers réservistes soit celle prévue à l'entente collective concernant les conditions de travail des pompiers.

Certificat de crédits du trésorier numéro 324.

Adoptée à l'unanimité.

2023-10-561

**AUTORISATION DE DÉPENSES POUR ASSISTER À LA REMISE DES PRIX
« LES ARTS ET LA VILLE »**

ATTENDU QUE la conseillère Nicole Boilard représentera la Ville de Sainte-Marie lors de la remise des prix « Les Arts et la Ville » qui aura lieu le 1^{er} novembre 2023 à la Maison des arts Desjardins Drummondville à Drummondville;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Eddy Faucher,
Appuyé par la conseillère Luce Lacroix,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le remboursement, sur présentation de pièces justificatives, des dépenses encourues par la conseillère Nicole Boilard dans le cadre de la remise des prix « Les Arts et la Ville » qui aura lieu le 1^{er} novembre 2023 à la Maison des arts Desjardins Drummondville à Drummondville.

QUE ces frais de repas et de déplacement estimés à 230,00 \$ soient payés à même les activités financières de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 323.

Adoptée à l'unanimité.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun document n'est déposé.

QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Aucune question n'est posée.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de l'assemblée à 18 h 17.

M^e Hélène Gagné, OMA
Greffière.

Gaétan Vachon,
Maire.